

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

POLE LOGISTIQUE-INFRASTRUCTURES
SERVICE HABILLEMENT
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

BUREAU du C.A.S.D.I.S

SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

P.V. n° 116
Dossier n°4

DÉLIBÉRATION DU BUREAU du C.A.S.D.I.S

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU les articles L2113-1-1°, L2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique relatif aux groupements de commandes,

VU la convention constitutive du groupement de commande des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) d'Ile-de-France (n°GC-IDF-2016), dite « convention cadre », modifiée par l'avenant n° 1/2018 approuvé par le CASDIS du 17 septembre 2018, les SDIS de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise souhaitent se regrouper pour se porter acquéreurs de tenues de service et d'intervention et d'ensembles de protection textile à destination des sapeurs-pompiers,

VU la demande des SDIS de la Somme et de l'Oise de devenir membres du groupement de commande pour l'acquisition de tenues de service et d'intervention,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de signer les conventions spécifiques du groupement de commande des SDIS franciliens et de lancer un marché public de fourniture de tenues de service et d'intervention en tant que coordonnateur du groupement,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver les conventions spécifiques pour la fourniture de tenues de service et d'intervention et la fourniture d'ensembles de protection textile pour les sapeurs-pompiers ;
- D'autoriser le lancement d'un marché public de fourniture de tenues de service et d'intervention et sa relance en cas de procédure infructueuse ou sans suite, en tant que coordonnateur du groupement de commande ;
- De m'autoriser à signer les conventions spécifiques ;
- De m'autoriser à signer les pièces administratives se rapportant à ce marché public.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU